

Déclaration de nouveau mode d'exercice

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

*Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@croaif.org)
ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).*

*Joignez obligatoirement une attestation d'employeur conforme au modèle en page suivante, ou la
copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail.*

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné-e

adresse personnelle

.....

tel personnel email personnel

inscrit-e au Tableau sous le n° national

déclare être salarié-e, en qualité d'architecte, de la SICAHR

.....

dont l'adresse est

.....

tel professionnel email professionnel.....

depuis le (*jour/mois/année*)

J'atteste sur l'honneur :

- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé-e de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature :

Attestation d'employeur

Cette attestation doit être transmise au moment de la déclaration de nouveau mode d'exercice.

Elle peut être remplacée par tout justificatif (ex : copie du bulletin de salaire, du contrat de travail...) précisant la fonction de l'architecte salarié-e et sa date d'entrée dans l'entreprise.

Je soussigné-e

représentant en qualité de

la SICAHR

dont l'adresse est

.....

certifie employer

depuis le (jour/mois/année)

en tant qu'architecte en titre.

Fait le

Signature et cachet de l'employeur (obligatoire) :